



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE SENS  
Pôle « Élections, Emploi et Cohésion Sociale »  
AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Mme Hélène HENRY  
Tel : 03.86.83.95.36  
[helene.henry@yonne.gouv.fr](mailto:helene.henry@yonne.gouv.fr)

**ARRÊTÉ SPSE-AGR-2021-0043**

**Fixant la liste des candidats pour les 2 tours de scrutin des élections municipales partielles intégrales des 21 et 28 novembre 2021 dans la commune de VILLEMANOCHÉ**

Le Préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° SPSE-AGR-2021-0034 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant convocation des électeurs de la commune de VILLEMANOCHÉ le 21 novembre 2021 (1<sup>er</sup> tour) et le 28 novembre 2021 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales partielles intégrales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0352 en date du 23 septembre 2021, donnant délégation de signature à Monsieur Rachid KACI, Sous-Préfet de Sens,

VU les candidatures enregistrées,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La liste des candidats en vue des deux tours de scrutin des élections municipales partielles intégrales des 21 et 28 novembre 2021 dans la commune de VILLEMANOCHÉ est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2.** – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 5 novembre 2021

Le Sous-Préfet,

Rachid KACI

Le Sous-Préfet de Sens et le Président de la Délégation Spéciale de la commune de VILLEMANOCHÉ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## **ANNEXE A L'ARRÊTÉ SPSE-AGR-2021-0043 du 5 novembre 2021**

### **Fixant la liste des candidats pour les 2 tours de scrutin des élections municipales partielles intégrales dans la commune de VILLEMANOUCHE**

Élections municipales partielles intégrales les 21 et 28 novembre 2021

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 15

Candidature groupée menée par Monsieur François GOGLINS :

- Monsieur Yao Christophe ACHIAOU
- Madame Stéphanie ALABERGÈRE
- Monsieur Maurice BARTHÉLÉMY
- Monsieur Claude BOSREDON
- Madame Caroline BRESSON
- Monsieur David CAMUS
- Monsieur Olivier CORRE
- Madame Alexandra DUBOIS
- Monsieur Didier DUVAL
- Monsieur François GOGLINS
- Monsieur Jérémie GUIDI
- Madame Angélique HENDRICKX
- Madame Cathy LAGNET
- Madame Natacha LECACHEUR
- Monsieur Thierry LEGROS
- Madame Cynthia LORILLON
- Madame Fébronie PRÉVOST

Candidature groupée menée par Madame Marie-Pierre CORDIER :

- Madame Karine ALDUY
- Madame Laure BONDOUX
- Madame Marie-Pierre CORDIER
- Monsieur Sébastien DJAOUANI
- Monsieur Fabrice GENETIER
- Madame Cynthia GRESLE
- Madame Agnès GUYARD
- Madame Catherine LECHEVALIER
- Monsieur Régis LHOMMET
- Madame Jessica MAMAR
- Monsieur Irshad MANJOO
- Monsieur Maxime REMOND
- Monsieur Philippe ROGER
- Madame Dominique TAULELLE